

Sujet : Marque « Super Cahors Mendoza » (n° 4395610) en Argentine

De : "LOPES Fernanda" <f.lobes@inao.gouv.fr>

Date : 09/03/2026, 14:34

Pour : Contact AOC Cahors <contact@aoc-cahors.vin>

Copie à : QUERE Marie <m.quere@inao.gouv.fr>

Bonjour,

Votre courrier électronique en date du 6 mars dernier m'est bien parvenu et je vous en remercie.

Cette facture comprend les deux actions engagées par l'INAO, à savoir une opposition engagée en 2024 et la ratification de celle-ci en 2026, soit un total de 1.125 euros chacun (490 euros l'opposition X 2) et 635,00 euros la ratification X 2).

Espérant avoir répondu à vos interrogations

Cordialement

Fernanda LOPES

Secrétariat

Service Juridique et International

Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)

12, rue Henri Rol-Tanguy - TSA 30003 - 93555 MONTREUIL CEDEX

Tel : 01.73.30.38.53

Portable : 06.34.24.14.34

Email : f.lobes@inao.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

De : Contact AOC Cahors <contact@aoc-cahors.vin>

Envoyé : vendredi 6 mars 2026 11:38

À : LOPES Fernanda <f.lobes@inao.gouv.fr>

Objet : Re: Marque « Super Cahors Mendoza » (n° 4395610) en Argentine

Bonjour,

Il me semblait que les coûts s'élevaient à 1270€ cofinancé selon les modalités de cofinancement établies : 50 % INAO et 50 % par le Syndicat de défense du vin d'appellation d'origine contrôlée Cahors, selon le mail de Mme Quere du 17/02/2026 ?

En vous remerciant par avance de votre retour.

Cordialement,

Sandrine SERVANT

Chargée de missions

Syndicat de défense du vin AOC Cahors

Organisme de Défense et de Gestion

Pôle Viti-Vinicole